

Liste des pièces jointes (Article D. 612-4 du Code de l'Education)

 <b>ATTENTION : Aucune copie ne pourra être faite sur place. Au cas où vous ne présenteriez pas tous les documents le jour de votre inscription, <u>vous ne pourrez pas vous inscrire et devrez reprendre un rendez-vous.</u></b>		1ère inscription	Réinscription
<input type="checkbox"/>	1 photocopie d'une pièce d'identité : CNI, passeport (+ copie visa D pour les étudiants étrangers)	X	
<input type="checkbox"/>	1 photo d'identité récente	X	
<input type="checkbox"/>	Relevé de notes du baccalauréat ou tout titre admis en équivalence (DAEU, Capacité en Droit...)	X	
<input type="checkbox"/>	Inscription en L2, L3, LPRO <sup>(1)</sup> , M1 <sup>(1)</sup> , M2, Doctorat : copie de l'attestation de réussite du dernier diplôme obtenu ou du relevé de notes.	X	X
<input type="checkbox"/>	Lettre d'admission (selon votre cas) : Tout document justifiant votre admission		
<input type="checkbox"/>	Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), sur <a href="http://MesServices.Etudiant.gouv.fr">MesServices.Etudiant.gouv.fr</a>	X	X
<input type="checkbox"/>	<b>Pour les – de 25 ans et de nationalité française</b> : attestation JAPD ou JDC si effectuée. Si non effectuée, fournir attestation de recensement. <a href="http://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/perte-du-certificat">Demande de duplicata : http://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/perte-du-certificat</a>	X	
<input type="checkbox"/>	<b>Si non fournie l'an dernier, pour les - de 25 ans</b> : JDC ou JAPD (attestation de participation à la journée d'appel de préparation à la défense). <a href="http://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/perte-du-certificat">Demande de duplicata : http://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/perte-du-certificat</a>		X
<input type="checkbox"/>	Fiche assurance + chartes (document à télécharger sur la page des inscriptions vous concernant)	X	X
En plus, selon votre situation :		1ère inscription	Réinscription
<input type="checkbox"/>	<b>Boursiers</b> : Photocopie recto/verso de la notification conditionnelle de bourse 2022/2023 délivrée par le CROUS. (Sans ce document vous ne serez pas considéré comme boursier et vous devrez donc faire l'avance des frais d'inscription).	X	X
<input type="checkbox"/>	<b>Exonération MEEF, professeurs stagiaires</b> : PV d'installation ou arrêté	X	X
<input type="checkbox"/>	<b>Pour les étudiants mineurs</b> : Autorisation d'inscription signée du responsable légal (document à télécharger sur la page des inscriptions vous concernant)	X	X
<input type="checkbox"/>	<b>Pour les étudiants venant d'une autre université</b> : joindre OBLIGATOIREMENT la fiche "transfert/départ" visée par l'établissement d'origine, ou à minima le quitus de la Bibliothèque.	X	
<input type="checkbox"/>	<b>Pour les étudiants étrangers</b> : copies de tous les diplômes obtenus, avec traduction légale + extrait d'acte de naissance	X	
<input type="checkbox"/>	<b>Pour les étudiants étrangers hors EEE</b> : copie du visa D étudiant ou de la carte de long séjour étudiant,	X	
<input type="checkbox"/>	Carte de l'OPRA (réfugié, demandeur d'asile)	X	X
<input type="checkbox"/>	<b>Pour étudiants étrangers hors EEE</b> : photocopie du renouvellement de la carte de séjour ou le récépissé		X
<input type="checkbox"/>	<b>Pour les étudiants titulaires d'un bac étranger hors EEE</b> , dont le français n'est pas la langue officielle et jamais inscrits dans l'enseignement supérieur français : <b>attestation de niveau B2</b>	X	

<sup>(1)</sup> Les étudiants en L3 Pro ou M1 ne pourront se réinscrire qu'après obtention de l'année et validation du stage